



Phase 2 - Critères d'encouragement Fonds de réalisation

Les critères définis lors de la [phase 1](#) s'appliquent également à la phase 2. Les critères supplémentaires suivants sont ajoutés en phase 2 :

Dimension	Critère
Nouvelles formes de présence ecclésiale dans la société	L'initiative s'entend comme partie intégrante ou partenaire de l'Église réformée. Elle s'inscrit dans la « Vision Animés par Dieu. Engagés pour les humains. », fondement de notre espérance, de notre foi et de notre action. Ce lien est identifiable et perceptible.
	L'initiative a montré que, dans son contexte, elle permet à des personnes/groupes d'entrer en contact avec l'Évangile qui autrement n'en auraient guère l'occasion.
	L'initiative est en mesure de contribuer à la diversité et au développement de l'Église réformée.
Complémentarité mutuelle	Il existe entre l'initiative et au moins un autre acteur de l'Église nationale, une relation caractérisée par la recherche d'une complémentarité mutuelle.
Catégories utilisées pour la formulation des objectifs d'efficacité : ♦ contacts ♦ perception de l'initiative par le public ♦ développement de la collectivité publique ♦ groupe-cible ♦ contribution au développement de l'Église	Lors du passage de la phase 1 à la phase 2, les initiatives développent, en vue d'obtenir un soutien, des objectifs d'efficacité relatifs aux catégories indiquées dans la colonne de gauche. Les effets escomptés seront décrits en formulant des objectifs mesurables, tant en ce qui concerne les activités prévues que leurs résultats. L'équipe d'Église qui bouge décide de la validation des objectifs formulés sur la base de leur plausibilité. Il faut démontrer un effet convaincant pour au moins 3 des 5 catégories d'efficacité. L'une de ces trois catégories doit relever soit du développement de l'Église, soit du développement de la collectivité publique.
Organisation et finances	Le plan de développement organisationnel est disponible. Un plan de financement relatif à la phase 2 est inclus dans le plan de développement. Il fait apparaître un taux d'autofinancement moyen d'au moins 20% par an pour l'ensemble de la phase 2.
Accompagnement	Les initiatives doivent être disposées à se faire conseiller quant à leur organisation.